

CONCLUSION

Ce règlement renferme l'ensemble des lois qui régissent la communauté des Petites Filles de Saint Joseph. Il est en même temps, l'expression de la sainte volonté de Dieu sur tous les membres qui la composent. En l'observant fidèlement, chaque sœur est assurée de remplir ses obligations, en travaillant à sa perfection, de conserver l'esprit de l'Institut, et de consacrer sa vie toute entière, en se dévouant au bien temporel et spirituel des séminaristes et du clergé. Elle réalisera la parole de Saint Grégoire de Nysse : Vivre dans l'observation de sa règle, c'est vivre pour Dieu : "Qui regu'æ vivit, Deo vivit."

Laudetur Jesus=Christus.

